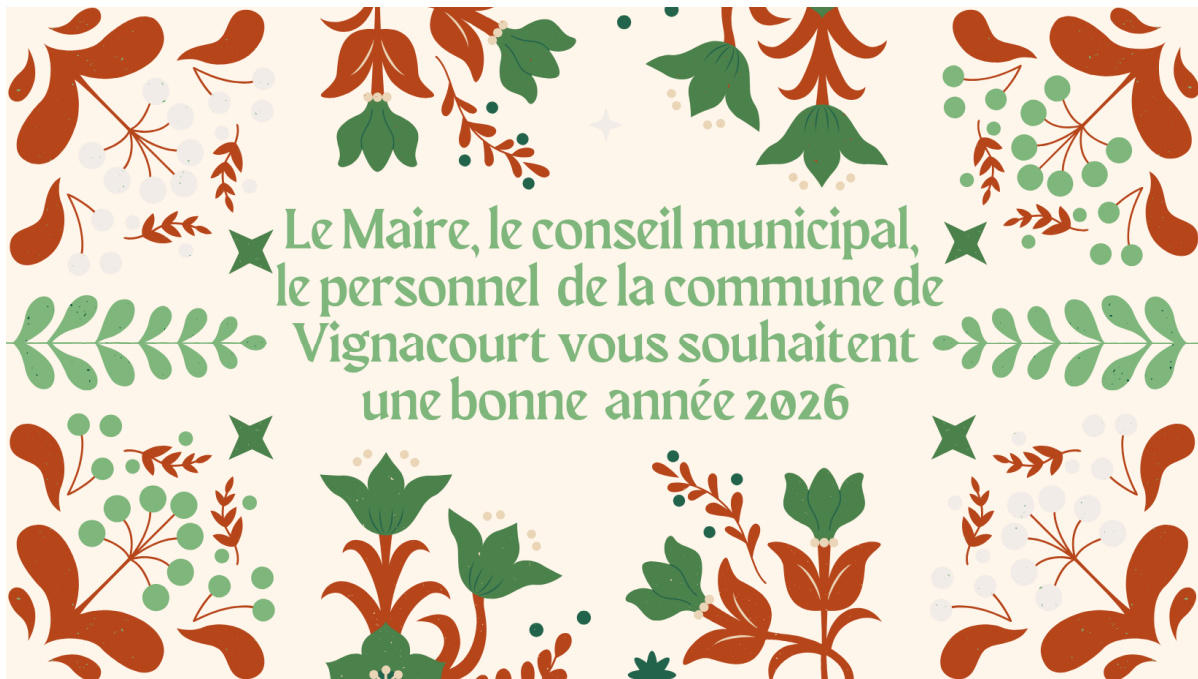




Edition trimestrielle – N° 1 – 2026



MOT DU MAIRE

Je vous souhaite à tous une très bonne et heureuse nouvelle année.

Nous aurons plaisir avec les membres du conseil municipal à vous **retrouver** **Vendredi 16 janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes** pour la cérémonie des vœux.

Avec toute ma sympathie.
Stéphane DUCROTOY

ARBRE DE NOEL ET MARCHE DE NOEL



Vendredi 12 décembre, les festivités de Noël organisées par la commune, ont rencontré un vif succès dès le matin, avec l'Arbre de Noël offert aux enfants de l'école, spectacle « Alice au Pays du Père Noël », conte musicale avec du rire et une grande participation interactive avec les enfants, suivi d'un goûter et distribution de chocolats avec la présence du Père Noël qui s'est rendu, l'après-midi, dans les classes de maternelle pour distribuer des cadeaux aux enfants.

A partir de 16h30, le traditionnel marché de Noël, avec une douzaine d'exposants. La municipalité a offert crêpes, boissons pour le plaisir de tous, avec chants de Noël par les enfants de l'ALSH, et participation musicale du groupe « Les Ah Musettes » et « La Musique de Vignacourt », les enfants ont pu également profiter de tours de manège gratuits et se prendre en photo avec le Père Noël.

REPAS DES AINES



Le traditionnel repas des aînés, organisé par le CCAS a eu lieu le dimanche 30 novembre 2025 : 215 personnes ont participé au repas de Noël à la salle polyvalente, un agréable moment de convivialité en musique. Nos doyens présents, Mme Henriette DENEUX et Mr Christian HORVILLE ont été mis à l'honneur en présence de Mr René LOGNON et Mme Nathalie TEMMERMANN, conseillers départementaux et le maire Stéphane DUCROTOY.

MAISONS FLEURIES

16 lauréats en 2025 : la remise des prix a été organisée le 18 novembre 2025 (Porte-clés et bon d'achat ont été offerts à chaque participant)



Installation d'un nouveau jeu rue de Daours



Nouveaux jeux cour de l'école primaire



Réhabilitation et extension de la caserne des pompiers et aménagement de places de parking



Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques

Travaux effectués par les agents du service technique :

- Résidence les Marronniers : réhabilitation de l'ancien logement d'urgence
- Enrochement des mares rue des déportés et rue de Follemprie
- Installation d'un nouvel abri bus rue d'Amiens
- Mise en place de plots pour sécuriser l'espace devant le trottoir, pour la clientèle, devant le « Jungle ».

PROJETS EN COURS

- Agrandissement du parking rue d'Hornas,
- Aménagement d'une zone bleue rue Godard Dubuc, devant les commerces,
- Aménagement de places de stationnement pour le personnel municipal sur le parking chemin des Cliquaines,
- Nouvelle aire de jeux au parc de loisirs,
- Installation d'un abri bus rue Godard Dubuc,
- Rénovation énergétique du Groupe Scolaire : Isolation des murs, remplacement des luminaires par des Leds, changement des menuiseries et du système de chauffage gaz par une chaudière bois/pellets,
- Deuxième tranche de travaux de la toiture du groupe scolaire,
- Sécurisation de la traverse du village : lancement des études

RECENSEMENT 2026

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **du 15 janvier au 14 février 2026.**

Comment ça se passe ?

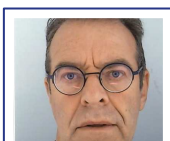
Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

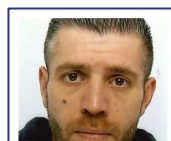
Les Agents recenseurs



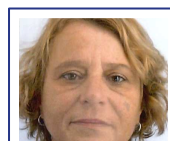
Dylan



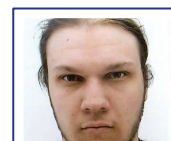
Thierry



Luigi



Murielle



Aymeric

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

ELECTIONS MUNICIPALES LE 15 MARS 2026 ET LE 22 MARS 2026

Pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne, jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

Vous allez être absent le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote.

Plusieurs façons de faire sa procuration :

- En remplissant le formulaire en ligne [sur le site Maprocuration](#), (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
- En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité
- Avec le formulaire à imprimer (puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
- Avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire

Nous vous rappelons que pour voter, il vous faudra présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

Attention

Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.

ARRIVEE-DEPART

Il est rappelé que tout changement concernant votre domicile « Arrivée, Départ » doit être signalé en Mairie, notamment pour établir le listing des ordures ménagères, les listes électorales, etc...

COORDONNEES DE LA CONCILIATRICE DE JUSTICE DU SECTEUR :

Mme NUTTIN Muriel, muriel.nuttin@conciliateurdejustice.fr

La conciliatrice de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis et est chargée d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés. Elle est compétente pour les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, litiges entre commerçants, litiges en matière de droit rural et litiges en matière prud'homale.

CIVISME : AGISSONS ENSEMBLE

Nous comptons sur vous pour préserver la propreté et la beauté de notre commune. Si vous constatez un dépôt sauvage, n'hésitez pas à en informer la mairie afin que nous puissions intervenir rapidement.

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Retrouvez toutes les informations sur la vie de la commune via :

- Le panneau d'affichage numérique au centre du village,
- L'application CentoLive (mode d'emploi ci-dessous),
- Le site de la commune/La newsletter.

Si vous souhaitez être informés au fil de l'eau des informations concernant la municipalité, abonnez-vous à la Newsletter via le site de la commune www.vignacourt.fr Vous pouvez toujours recevoir ce bulletin d'information au format papier dans votre boîte aux lettres : pour cela vous devez vous faire connaître auprès de la mairie –

Tél. 03 22 39 44 00 ou par Mail : mairie@vignacourt.fr

Vous pouvez également recevoir les informations directement sur votre smartphone grâce à l'application CentoLive (mode d'emploi ci-dessous).



Application CentoLive

Retrouvez les informations de votre commune

et

Recevez les notifications (alertes, messages importants, ...)

DIRECTEMENT SUR VOTRE SMARTPHONE

MODE D'EMPLOI

Téléchargez CentoLive à l'aide des Qrcodes ci-dessous

(Ou mettez à jour votre application)

Mettez votre ville en favori

Autorisez la réception des notifications via les paramètres de votre téléphone



EVENEMENTS A VENIR

16/01/2026	Vœux du maire à la salle des Fêtes à 19h00
17/01/2026	Inauguration de la caserne des pompiers à 11h
24/01/2026	Assemblée Générale ordinaire des Anciens Combattants de Vignacourt à 10h00 dans la salle de réunion derrière la mairie. Tous les membres de l'association vous présentent pour 2026 ainsi qu'à votre famille et vos proches, leurs vœux les plus sincères de bonne année, de bonne santé et l'aboutissement de tous vos projets.
15/03/2026	1 ^{er} tour des élections municipales
22/03/2026	2 ^{ème} tour des élections municipales

ETAT CIVIL

DECES

AIGNEREL Yannick le 30/10/2025

COLIGNON née MOIGNET Camille le 11/11/2025

LEFEBVRE Elise le 24/11/2025

CARLIER Roger le 3/12/2025

DUCROCQ Eugène le 08/12/2025

NAISSANCE

BIGAND-RIVAL Eden 08/11/2025

TARGIT Adam le 12/11/2025